



Schoelcher, le 11/03/2019

L'Inspecteur d'Académie  
Inspecteur Pédagogique Régional  
de Physique-Chimie

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de  
Physique Chimie

S/C de Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissements

**Rectorat**

**Division**

**Bureau**

Dossier suivi par  
Emery Eric  
Téléphone  
05.96.52.26.82  
Fax  
05.96.52.27.29  
Mel  
eric.emery  
@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville  
97279 Schoelcher  
cedex

Je vous joins une note ministérielle.

Elle précise que l'introduction de l'électricité en seconde et première (en même temps) pose un problème car les élèves qui seront l'an prochain en première n'auront pas fait d'électricité en seconde et risquent donc d'être en difficulté.

Le ministère demande donc **aux professeurs qui enseignent en seconde** de traiter **dès cette année** la partie « Signaux et Capteurs » des nouveaux programmes de seconde.

Il s'agit de la loi des nœuds, la loi des mailles, la caractéristique tension-courant d'un dipôle. Résistance et systèmes à comportement de type ohmique. Loi d'Ohm.

Vous pouvez ne pas traiter le dernier thème sur les capteurs électriques puisqu'il nécessite des microcontrôleurs que vous n'avez pas encore.

Vous pouvez traiter tout cela uniquement de manière expérimentale en séance de travaux pratiques (3 séances devraient suffire).

En fonction de votre progression actuelle, il faudra donc remplacer 3 séances de TP sur les programmes actuels (de préférence sur des parties qui ont disparu ou qui sont moins importantes dans le nouveau programme de première générale) par 3 séances de TP sur l'électricité.

ERIC EMERY  
IA-IPR de Physique-Chimie